



Séance du 12 Juillet 2019

Convocation du 5 Juillet 2019

Absents excusés : Josette GUITTON, adjointe, Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, Dany SICARD, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BOURGET

Madame Josette GUITTON donne pouvoir à Monsieur Dominique BEAUFRETON

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Franck CHARRIER

Madame Joëlle ELINE donne pouvoir à Madame Sergine BRETEAUDEAU

Madame Dany SICARD donne pouvoir à Mme Lydia MENARD

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1- Réfection des vitraux

Suite à de nouvelles dégradations constatées sur les vitraux de l'église, une plainte sera déposée auprès des services de gendarmerie.

Trois entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis de restauration desdits vitraux ainsi qu'un système de protection extérieur pour éviter de futures éventuelles dégradations.

Une entreprise a répondu qu'elle ne pouvait honorer de tels travaux.

Voici les deux autres propositions :

Entreprise	Restauration des vitraux	Prix HT				TOTAL
		Protections extérieures			Total Protections	
		3 baies côté parc	3 baies côté place Eglise	1 rosace		
Atelier THEOPHILE	8.036,00	5.174,32	5.174,32	1.395,40	11.744,04	19.780,04
VERRIER D'ART	13.360,74	3.946,78	2.869,70	590,58	7.407,06	20.767,80

Les vitraux de l'église sont assurés.

Le conseil municipal demande donc à ce que sinistre soit déclaré auprès de la compagnie d'assurance afin que celle-ci puisse nommer un expert.

Selon les conclusions de l'expert, le choix de l'artisan sera déterminé lors d'un futur conseil municipal.

2 – Demande de subvention au titre de la DETR pour la protection des vitraux

Lorsque le conseil municipal aura décidé de faire procéder à l'installation de protections extérieures des vitraux, la commune pourra déposer, à titre exceptionnel, un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire. Cette subvention serait normalement à formuler début d'année prochaine mais étant donné la réparation des vitraux et la mise en sécurité du site et des usagers, la Préfecture pourrait, de manière dérogatoire, accepter le dépôt à titre anticipé d'une demande de subvention.

Son montant pourrait s'élever entre 25 et 35 % du montant des travaux HT. En revanche, le plancher de la dépense ne pourrait être inférieur à 5.000 €.

Le dossier sera présenté lors de l'attribution du marché pour la protection des vitraux.

3 – Travaux de voirie

Afin de procéder à l'entretien de la voirie (chemin du Bouchot, rue des Forges et rue des Sports) et la confection de trottoirs en enrobé rue de la Vendée) trois entreprises ont été consultées.

Deux devis sont parvenus en mairie.

Nom des rues	EUROVIA		BOUCHET Vezins	
	Bi-couche	Enrobé	Bi-couche	Enrobé
Chemin du Bouchot	11.956,00	19.161,50	5.843,00	
Rue des Forges	12.172,60	21.118,50	4.867,00	
Rue des Sports	26.692,40	43.725,50	13.367,50	
Trottoirs rue de Vendée	15.168,25	15.168,25		7.534,20
TOTAL HT	65.989,25	99.173,75	31.611,70	

Le conseil municipal attribue le marché des travaux de voirie à l'entreprise BOUCHET Vezins, à l'unanimité pour le chemin du Bouchot et la rue des Forges, et à une abstention et 15 voix pour concernant les travaux de la rue des Sports.

En revanche, le conseil municipal estimant que d'autres travaux de trottoirs sont certainement plus urgents que ceux de la rue de Vendée, il ne donne pas suite à la consultation relative à ces travaux.

4 – Tarif de location de salles et matériel

a/ Location des salles et du matériel pour 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

b/ Tarif du matériel manquant pour l'Espace Galerne

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs applicables à compter du 12 juillet 2019.

c/ Location de l'Espace Galerne pour 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour l'Espace Galerne.

5 – Vente de terrains

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil a décidé l'attribution des lots comme suit :

- . Lot n° 5 attribué à Mr CARNEZ Mathieu et Mme BOU-SAFFA Lisa de Cholet
- . Lot n° 13 attribué à Mme CHASSELOUP Cindy de St Aubin des Ormeaux

6 – Convention de mise à disposition de certains services communaux au profit de l'AdC

L'Agglomération du Choletais propose à la commune de La Romagne une convention afin de confier à la commune, l'entretien courant et la mise en œuvre d'interventions ponctuelles ou à caractère d'urgence en matière de gestion des voiries communautaires et d'entretien des espaces verts (STEP + zones).

Les interventions effectuées par les services communaux seront facturées à l'Agglomération du Choletais selon une grille tarifaire fixée par cette convention.

Cette convention est conclue pour 4 années à partir du 1^{er} janvier 2019. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 – Dénomination du rond-point situé rue de Vendée

Le conseil municipal après en avoir débattu décide de dénommer le rond-point situé rue de Vendée « Rond-point de la Croix des Rouleaux ».

8 – Acquisition d'un camion benne

Le camion benne, lors de son dernier passage au contrôle technique, a reçu un avis défavorable. De nombreuses réparations, souvent très coûteuses, deviennent nécessaires au niveau mécanique notamment. Devant la grande utilité d'un tel véhicule, une recherche de véhicule neuf ou d'occasion a été menée. La société CLARO Angers propose un OPEL Movano neuf, 8cv, avec coffre à l'arrière de la cabine, pour un prix de 29.939,68 € TTC (taxes et carte grise comprises).

Il pourrait être livré fin juillet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.

9 - Composition du Conseil de Communauté de l'AdC pour 2020

La composition d'un conseil de communauté est régie par une loi du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe, selon les conditions démographiques, un nombre de 61 sièges pour l'ensemble des communes.

Un accord local permet de majorer le nombre de sièges afin d'assurer une plus grande représentation des communes.

Ainsi en 2020, 80 élus pourraient siéger au sein du Conseil de Communauté de l'AdC.

Les communes doivent par délibération donner leur accord sur le fait de signer un accord local.

En ce qui concerne la commune de La Romagne, l'accord local permet d'obtenir 2 sièges au lieu d'un seul.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la signature d'un accord local.

10 - Questions et Informations diverses

a/ SCOT

Monsieur le Maire rappelle le calendrier :

- Septembre-Octobre 2019 : enquête publique
- Novembre 2019 : rapport du commissaire enquêteur
- Novembre 2019 à Janvier 2020 : Modifications du dossier et présentation aux conseils municipaux
- 17 février 2020 : Approbation du SCOT au conseil de communauté

b/ DIA 7 place de l'Eglise

Il s'agit de la vente d'une maison située 7 place de l'Eglise cadastrée AA 224 d'une superficie de 516 m²
Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ Spectacle vivant du 17/10/2019 : les Sand Sisters à l'Espace Galerne à 20 h 30. Entrée gratuite
Inscriptions en mairie

d/ Projet éolien

Deux sociétés ont un projet d'installation d'éoliennes sur la commune. L'agglomération du Choletais a compétence en la matière.

La zone d'implantation serait située entre le Bois Charruau et le Bois Grolleau

e/ Adressage dans les écarts

Afin de faciliter le repérage des maisons notamment pour les secours (Pompiers, ambulances, ...), les maisons doivent avoir chacune une adresse précise avec un numéro.

Une convention a été signée avec la Poste afin d'accompagner la commune dans la procédure d'attribution de numéro à chaque maison notamment au sein des lieux-dits.

Délai de travail serait d'environ 8 mois.

Coût 5.400 euros TTC.

f/ Fibre optique

La fibre optique arrive sur la commune. Le système devrait être effectif en septembre.

L'inauguration des armoires est fixée au 18 septembre à 17 heures et sera suivie d'une réunion publique à destination de tous les romagnons, à 18 h 30, à l'Espace Galerne.

g/ Food Truck

Un food truck sera présent tous les vendredis soirs de 18 h à 21 h 30 sur le parking de la Chapelle.

h/ Coopérative Jeunesse de Services

Deux jeunes romagnons de la Coopérative Jeunesse de Services sont venus démarcher la commune afin de savoir si quelques missions pourraient leur être confiées.

Le conseil municipal n'a pas de chantier à leur confier mais rappelle qu'une subvention de 1.000 euros leur a été versée.

i/ Concours de pétanque

Il aura lieu le samedi 7 septembre dans le parc de la mairie. Il est réservé aux romagnons.

Les inscriptions auront lieu à 13 h 30 et le début du concours à 14 heures. Tarif : 3 €/personne